

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT.....<sup>05</sup>/AONO/D04.01/PREFETURE-GAROUA/SIGAMP/CDPM-BE/2023 du 20.03.2023..... lancé en procédure d'urgence pour les travaux de construction de deux(02) forages équipés de PMH à (NAMDA et DJOUGOUNDOU) dans l'Arrondissement de BASCHEO, Département de la Bénoué, Région du Nord,**

**Financement : BIP MINEPAT, exercices 2023**

### **1. Objet de l'Appel d'Offres**

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public, exercice 2023, le Préfet du département de la Bénoué, (**Autorité Contractante**), lance un Appel d'offres National Ouvert, en vue de l'exécution des travaux de construction de deux (02) forages équipés de PMH à (NAMDA et DJOUGOUNDOU) dans l'Arrondissement de BASCHEO, Département de la Bénoué, Région du Nord.,

### **2. Consistance des travaux**

Les travaux comprennent :

- Travaux préparatoire;
- Forassions ;
- Équipement, développement et Essai de pompage;
- Superstructure ;
- Moyens d'exhaure ;
- Animation ;
- Labellisation ;

### **3. Délais d'exécution**

Le délai maximum prévu pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de **Quatre-vingt-dix (90) jours calendaires.**

### **4. Allotissement**

Les travaux sont en Lot unique.

### **5. Coût prévisionnel**

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **17 000 000 (dix-sept millions) de Francs CFA pour les deux forages.**

### **6. Participation et origine**

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes les entreprises disposant d'une expérience dans le domaine de construction des ouvrages d'hydraulique villageoise.

### **7. Financement**

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public de l'exercice 2023 du MINEPAT. Imputation budgétaire : .....

### **8. Caution de Soumission**

Chaque soumissionnaire devra joindre à son offre administrative la caution de soumission correspondant à la somme de trois Cent quarante mille (340 000) Francs CFA, établie par une Banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce n°12 du DAO, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les services émetteurs; conformément

aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Les chèques bancaires ou certifiés ne seront pas acceptés.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité à la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. L'absence de la caution de soumission délivrée par une Banque de premier ordre et organisme financier agréée par le Ministère en charge des Finances, entraînera le rejet de l'offre sans aucun recours.

#### **9. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres**

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables dans à la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics sise à la Préfecture de Garoua dès publication du présent avis.

#### **10. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

Le dossier peut être obtenu aux jours et heures ouvrables à la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics sise à la Préfecture de Garoua dès publication du présent avis d'appel d'offres, contre présentation d'une quittance de versement au trésor public d'une somme non remboursable de **quarante mille (40 000) Francs CFA** représentant les frais d'acquisition du DAO.

Lors du retrait du DAO, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète. (B.P., Fax, Téléphone, etc.).

#### **11. Remise des offres**

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir à la *Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics* sise à la Préfecture de Garoua, au plus tard le ..... **12 AVR 2023**.....à 09 heures et devra porter la mention:

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 5/IAONO/D04.01/PREFECTURE-GAROUA/SIGAMP/CDPM-BE/2023 DU ..... LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX(02) FORAGES EQUIPES DE PMH A (NAMDA et DJOUGOUNDOU) DANS L'ARRONDISSEMENT DE BASCHEO, DEPARTEMENT DE LA BENOUÉ, REGION DU NORD,**  
***A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"***

#### **12. Recevabilité des offres**

Les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les services émetteurs ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent être datées de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

#### **13. Ouverture des plis**

L'ouverture des offres se fera en un (01) temps, le ..... à 10 heures précises, heure locale à la salle de la Commission Départementale de passation des Marchés de la Bénoué sise à la préfecture de Garoua.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée, et ayant une bonne maîtrise du dossier.

#### **14. Critères d'évaluation**

L'évaluation des offres se fera en **trois (03) étapes** :

- **1<sup>ère</sup> étape** : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire ;
- **2<sup>e</sup> étape** : Evaluation technique des offres de chaque soumissionnaire ;
- **3<sup>e</sup> étape** : Vérification des offres financières.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

#### 14.1 Principaux critères éliminatoires:

##### 14.1.1 Pièces administratives

- Absence de l'original de la caution à l'ouverture
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée
- Non-conformité après 48 h d'une pièce du dossier administratif

##### 14.1.2 Offre technique

- Fausse déclaration ou pièce falsifiée
- Note technique inférieure au seuil minimal requis de (70%),
- Absence de la déclaration sur l'honneur par laquelle le soumissionnaire déclare n'avoir pas abandonné de marché au cours des trois(03) dernières années et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises suspendues.

##### 14.1.3 Offre financière

- Offre incomplète (absence du bordereau des prix unitaires et du devis quantitatif et estimatif) ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié à la fois dans le bordereau des prix unitaires et du devis quantitatif et estimatif ;
- Absence d'un sous-détail des prix unitaires.

#### 14.2 Critères essentiels

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- La présentation de l'offre sur 03 critères
- Référence et capacité de préfinancement de l'entreprise supérieure ou égale à 5.700.000 francs cfa sur 5 critères
- Moyens personnel sur 13 critères
- Les moyens en matériel sur 06 critères
- Méthodologie sur 11 critères
- Preuve d'acceptation du marché sur 02 critères

Seule l'offre financière, dont celle technique ayant obtenu une note supérieure ou égale à 70% de oui, soit 28 sur 40 possibles sera analysée.

#### 15. Attribution

A l'issue de l'évaluation financière, le marché sera attribué au soumissionnaire ayant les offres administrative, technique recevables et conformes pour l'essentiel dont l'offre financière évaluée la moins disante.

#### 16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

#### 17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables dans les délégations départementales du MINEE/MINEPAT de la Bénoué et à la Structure de Gestion Administrative des Marchés Publics sise à la Préfecture de Garoua.

GAROUA, le 17 MARS 2023

LE PREFET

(AUTORITE CONTRACTANTE)

#### Ampliations :

- MINMAP/YDE
- MINEPAT/YDE
- MINAT
- CR/ARMAP/NO
- DD/MINMAP/BE
- PRESIDENT CDPN/BE
- SPREFET/BASCHEO
- DD/MINEPAT/BE
- DD/MINEE/BE
- LAMIDO OF BASCHEO
- AFFICHAGE
- CHRONO/

